



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 12 avril 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias au sujet du scandale *Cambridge Analytica*.

La société britannique *Cambridge Analytica* aurait récolté les données de quelque 87 millions d'utilisateurs de Facebook, en exploitant une faille de sécurité dans une application du réseau social, a-t-on pu lire dans la presse.

Jeudi dernier, Facebook a confirmé à la Commission européenne que quelque 2,7 millions de résidents de l'Union européenne seraient concernés par ce scandale. Alors que la majorité de ces utilisateurs « européens » semblent être des résidents du Royaume-Uni, les données d'environ 310.000 résidents allemands et 210.000 résidents français auraient été exploitées à leur insu par l'entreprise *Cambridge Analytica*.

En Belgique, où près de 61.000 résidents pourraient faire partie des victimes, le secrétaire d'Etat belge Philippe De Backer a indiqué que la commission de protection de la vie privée collaborerait avec l'enquête européenne et informerait les personnes lésées de Belgique.

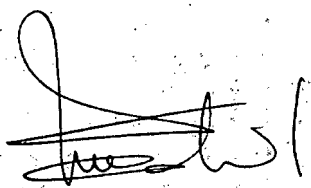
D'après un article paru au Luxemburger Wort (LW), le nombre de victimes résidant au Luxembourg pourrait s'élever à 2645 personnes.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer les informations parues dans la presse concernant les usagers au Luxembourg ? Est-ce que ces personnes seront informées personnellement, et si oui, comment et par qui ? Seront-elles dédommagées et par qui ?
- Est-ce qu'en plus des données accessibles sur la « timeline » des utilisateurs de Facebook concernés, des données de la messagerie privée de ceux-ci ont été extraites et usurpées, tel qu'il s'est confirmé aujourd'hui dans d'autres pays ?

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que la Commission nationale pour la protection des données collabore avec l'enquête européenne ?
- Quelles sont les garanties données par Facebook pour qu'un tel scandale ne se reproduise plus à l'avenir ?
- Ne serait-il pas indiqué d'interdire aux gestionnaires des sites internet et de réseaux sociaux respectivement aux exploitants d'applications la pratique consistant à obliger les usagers d'accepter des traceurs et cookies avant de pouvoir accéder au contenu des sites, réseaux ou applications concernés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Octavie Modert', written in a cursive style.

Octavie Modert
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 13 avril 2018

Objet : Question parlementaire n° 3756 du 13.04.2018 de Madame la Députée Octavie Modert
- Scandale "Cambridge Analytica"

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Président,

Simone Beissel
Vice-Président de la Chambre des Députés